

*Département de la Corrèze*

RECUEIL DES  
ACTES ADMINISTRATIFS

SEPTEMBRE 2020

ARRÊTÉ



CORREZE  
LE DÉPARTEMENT

## ***Avertissement***

---

Le recueil comporte les délibérations du Conseil Départemental, les décisions de la Commission Permanente et les arrêtés présentant un caractère réglementaire, dont la publication est prévue par un texte spécial.

Le texte intégral des actes cités dans le Recueil peut être consulté à la **Direction des Affaires Générales et des Assemblées** à l'Hôtel du Département "Marbot" - *9, rue René et Emile Fage - B.P. 199 - 19005 TULLE CEDEX.*

—◆—  
S O M M A I R E  
—◆—

**ARRETE**

*pages*

***DIRECTION DE L'AUTONOMIE ET MDPH***

Arrêté n°20DAU-CA-002 en date du 23 Septembre 2020 - ARRETE FIXANT  
LA COMPOSITION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CITOYENNETE ET  
DE L'AUTONOMIE

CD 1

ARRÊTÉ N° 20DAU-CA-002

OBJET

---

ARRETE FIXANT LA COMPOSITION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CITOYENNETE ET DE L'AUTONOMIE

LE PRÉSIDENT

---

VU la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L.149-1 à L.149-3 et D.149-1 à D.149-13,

VU le décret n° 2016-1206 du 7 septembre 2016 relatif au Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie,

VU l'arrêté de composition du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de la Corrèze du 30 juin 2017,

VU l'avenant à l'arrêté de composition du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de la Corrèze du 17 juin 2019,

Sur proposition de Madame la Préfète de la Corrèze,

Sur proposition de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé,

Sur proposition de Monsieur le Président de l'Association Départementale des Maires,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services,

ARRÊTE

---

**Article 1er** : La composition du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de la Corrèze est arrêtée comme suit :

Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie est composé de deux formations spécialisées, chacune composée de quatre collèges, ayant des membres titulaires (T) et des membres suppléants (S).

## Formation spécialisée Personnes Âgées

### 1ER COLLÈGE : REPRÉSENTANTS DES USAGERS - 16 MEMBRES

#### Au titre des personnes âgées, de leurs familles et des proches aidants

Génération mouvement :

M. Jean-Claude CLUZAN (T) et M. Michel FRONTY (S)

Le Fil des aidants :

Mme Francine BERTRAND (T) et M. Jean-Marie LAFOND (S)

France Alzheimer :

M. Christian BRUGUET (T) et Mme Yvette GUIGLI (S)

Fédération départementale de Familles Rurales de la Corrèze :

Mme Cécile REDONDIN (T) et Mme Coralie MALISSARD (S)

France Assos Santé Nouvelle Aquitaine :

M. Patrick CHARPENTIER (T) et M. Jean-Marie COUTEL (S)

Union Départementale des Associations Familiales de la Corrèze (UDAF)

Marie Claude CARLAT (T) et Josiane ROLDE (S)

Délégation Corrèze Croix-Rouge française :

Mme Colette GIVRY (T) - Mme Martine CAZE-BOSMET (S)

Secours catholique Français de la Corrèze :

Mme Cécile AMAT (T) - Désignation à venir pour le suppléant

#### Au titre des organisations syndicales représentatives au niveau national

CFDT Corrèze (Union Territoriale des Retraités) :

Mme Yvonne BELLAN (T) - Désignation à venir pour le suppléant

Union française des retraités de la Corrèze :

M. Patrick FERTE (T) - Désignation à venir pour le suppléant

Fédération générale des retraités de la fonction publique de la Corrèze :

M. Pierre LEYMARIE (T) et Mme Monique BEYSSEN (S)

CGT Corrèze (Union syndicale des Retraités) :

Mme Josette LEYRIS (T) et Mme Fabienne POULVELARIE (S)

Union départementale des Retraités FO Corrèze :

Mme Monique VAISSAIRE (T) et M. Pierre MARCHAND (S)

Au titre des autres organisations syndicales siégeant au Haut Conseil de la Famille, de l'enfance et de l'âge (formation spécialisée du champ de l'âge)

Union départementale FSU :

Mme Janine VAUX (T) et M. Jean-Louis PUYDEBOIS (S)

FDSEA de la Corrèze :

M. Jean-Paul MERPILLAT (T) et M. Pierre HAYMA (S)

Association des retraités de l'artisanat de la Corrèze :

M. Maurice CHASTANG (T) et Mme Josette TINTIGNAC (S)

**2<sup>ÈME</sup> COLLÈGE : REPRÉSENTANTS DES INSTITUTIONS - 13 MEMBRES**

Au titre du Conseil départemental de la Corrèze :

Mme Sandrine MAURIN, Vice-présidente du Conseil départemental (T)

Mme Annick TAYSSE, Conseillère départementale (S)

Au titre des autres collectivités et EPCI

Pour les communes : Mme Patricia DUBOUCHAUD (T) et Mme Lucette TRALEGLISE (S)

Pour les EPCI : Mme Marilou PADILLA-RATELADE (T) - Désignation à venir pour le suppléant

Le Directeur départemental chargé de la cohésion sociale ou son représentant

Mme Marie-Noëlle TENAUD (T) et Mme Virginie PUCET (S)

Le Directeur général de l'agence régional de santé ou son représentant

Mme Sophie GIRARD (T) et Mme Agnès BLANZAT (S)

ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) - Corrèze

M. Philippe PERPEROT (T) et Mme Gwenola HUBERT (S)

Au titre des régimes de base d'assurance vieillesse et d'assurance maladie

Pour la CARSAT:

M. Jean-Claude SAGNE (T) et M. Bernard MAS (S)

Pour la MSA :

Mme Christiane ROSIER (T) et M. Guy LONGEQUEUE (S)

Pour la CPAM :

Mme Corinne VERLHAC (T) et Mme Evelyne SANCIER (S)

Au titre des institutions de retraite complémentaire

Mme Maryline ALLANO (T) et Mme Édith SOULIÉ (S)

Au titre des organismes régis par le code de la mutualité

M. Gérard PAPPO (T) et Mme Thérèse CAILLE (S)

3<sup>ÈME</sup> COLLÈGE : REPRÉSENTANTS DES ORGANISMES ET PROFESSIONNELS ŒUVRANT EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES - 11 MEMBRES

Au titre des organisations syndicales représentatives de salariés

Union départementale de la CFTC :

M. Jean-Paul DUSSOURD (T) et Mme France MONRIBOT (S)

Union départementale de la CFDT :

M. Didier MOUROUX (T) et M. Yvan DANGLA (S)

Union départementale de la CFE-CGC :

M. Jean-Claude CLAVEL (T) et M. Christian BOISSERIE (S)

Union départementale FO :

M. Michel WEISS (T) et Mme Marie-Christine CAQUOT (S)

CGT Corrèze (Union syndicale des Retraités) :

Mme Danielle VIGNAL (T) et Mme Julie VIALLE (S)

Au titre de l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA)

Mme Marie-Ange DELEDALLE (T) et M. Laurent LAJOINIE (S)

Au titre des organisations représentant les employeurs, les professionnels et les gestionnaires des établissements sociaux et médico-sociaux :

FEHAP:

Mme Magali VIGOUROUX-CENUT (T) et M. François BONNET (S)

URIOPSS :

M. Jean-Pierre PARSOIRE (T) et Mme Rebecca BUNLET (S)

FHF :

M. Yves MONDET (T) et Mme Aurélie FAUGERON (S)

NEXEM :

Mme Françoise BEZIAT (T) - Désignation à venir pour le suppléant

Au titre des intervenants bénévoles contribuant au maintien du lien social des personnes âgées

Association Les Petits frères des pauvres :

Mme Maria MARTIN (T) - Désignation à venir pour le suppléant

4<sup>ÈME</sup> COLLÈGE : REPRÉSENTANTS DES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES CONCERNÉES PAR LES POLITIQUES DE L'AUTONOMIE ET DE LA CITOYENNETÉ DES PERSONNES ÂGÉES - 8 MEMBRES

Au titre des autorités organisatrices de transports

Désignation à venir

Au titre des bailleurs sociaux

M. Didier TRARIEUX (T) et Mme Laurence GOUT (S)

Au titre d'un architecte urbaniste

Désignations à venir

Au titre des personnes physiques ou morales concernées par la politique de l'autonomie et de l'accessibilité universelle et intervenant dans les domaines de la citoyenneté, de la santé, de l'activité physique, des loisirs, de la vie associative, de la culture et du tourisme

M. Mathieu BOSREDON, sportif de haut niveau

Groupement des Établissements médico socio éducatifs du Limousin :

M. Michel TRICO ou son représentant

Fédération départementale de Familles Rurales de la Corrèze :

Mme Cécile REDONDIN (T) et Mme Coralie MALISSARD (S)

Ligue contre le Cancer - Comité de la Corrèze

Mme Danielle GADAUD ou son représentant

FEPEM - Délégation Nouvelle Aquitaine

M. Olivier TABARD ou sa représentante Mme Christine WERNO

UDAF 19 :

Mme Marie-Claude CARLAT (T) et Mme Josiane ROLDE (S)

Formation spécialisée Personnes Handicapées

1<sup>ER</sup> COLLÈGE: REPRÉSENTANTS DES USAGERS - 16 MEMBRES

Au titre des personnes handicapées, de leurs familles et des proches aidants

APAJH :

Mme Émilie LE GUEN (T) et Mme Françoise SAINTANGEL (S)

UNAFAM :

M. Claude GRAMMONT (T) et M. Marc CHAMPEIL (S)

FNATH :

M. Jean-Jacques MURAT (T) et M. Jean-Marie CHATENET (S)

ADAPEI :

M. Gérard RESTOUEIX (T) et M. Jean-Michel COLIN (S)

Fondation Jacques Chirac :

M. Michel VERGNE (T) et Mme Laurence GATHIER (S)

AD PEP Corrèze :

Mme Marion MAGNE (T) et Mme Sylvie BENOIT (S)

APF France Handicap (Délégation de la Corrèze) :

M. Marcel GRAZIANI (T) et M. Serge KURKOWSKI (S)

AFTC Corrèze :

Mme Béatrice CLAVEL (T) - Désignation à venir pour le suppléant

AGEF Corrèze :

M. Éric MARGERIT (T) et Yves MICHARD (S)

Association Soleil Corrèzien Autisme 19 :

Mme Aline AID (T) - Désignation à venir pour le suppléant

ADEF Résidences :

M. Laurent BLAIS (T) et Mme Laetitia FACHE (S)

Association des sourds et malentendants :

M. Michel MONTEIL (T) - Désignation à venir pour le suppléant

Association de Faugeras :

Mme Véronique SAUBION (T) et Mme Nathalie FAYE (S)

AVEHC de Chamberet :

M. Christophe GENIE (T) et Mme Marie JARGOIS (S)

Association Parents et Amis de la Maison Heureuse :

Mme Samantha GRANGER (T) - Mme Audrey ROBERT (S)

Association EXTRADYS 19 :

Mme Anne-Lise LACOUR (T) - M. Jean-Michel PLAS (S)

## 2<sup>ÈME</sup> COLLÈGE REPRÉSENTANT DES INSTITUTIONS - 13 MEMBRES

### Au titre du Département de la Corrèze

Mme Agnès AUDEGUIL, conseillère départementale (T)

Mme Michèle RELIAT, conseillère départementale (S)

### Le président du Conseil régional ou son représentant

Désignation du titulaire à venir - M. Pascal CAVITTE (S)

### Au titre des autres collectivités et EPCI

Pour les communes : Mme Patricia DUBOUCHAUD (T) et Mme Lucette TRALEGLISE (S)

Pour les EPCI : Mme Marilou PADILLA-RATELADE (T) - Désignation à venir pour le suppléant

Le Directeur départemental chargé de la cohésion sociale ou son représentant

Mme Marie-Noëlle TENAUD (T) et Mme Virginie PUCET (S)

Le Directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant

M. (T) Mme Sophie GIRARD (T) et Mme Agnès BLANZAT (S)

ANAH (Agence nationale de l'habitat) - Corrèze

M. Philippe PERPEROT (T) et Mme Gwenola HUBERT (S)

Le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi chargé de la cohésion sociale (DIRECCTE) ou son représentant

M. le Responsable de l'Unité départementale de la DIRECCTE (T) ou son représentant et Mme Agnès MALLET (S)

Le Recteur/La Rectrice de l'académie ou son représentant

M. le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (T) ou son représentant et Mme Catherine LAVERGNE (S)

Au titre des régimes de base d'assurance vieillesse et d'assurance maladie

Pour la CARSAT:

M. Jean-Claude SAGNE (T) et M. Bernard MAS (S)

Pour la CPAM :

Mme Corinne VERLHAC (T) et Mme Evelyne SANCIER (S)

Au titre des organismes régis par le code de la mutualité

M. Jacques FAUGERAS (T) et Mme Nathalie PHILIPPON (S)

### 3<sup>ÈME</sup> COLLÈGE REPRÉSENTANT DES ORGANISMES ET PROFESSIONNELS ŒUVRANT EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES - 11 MEMBRES

Au titre des organisations syndicales représentatives de salariés

Union départementale de la CGT :

Melle Mélanie SAINT ETIENNE (T) et Mme Fabienne MATT (S)

Union départementale de la CFTC :

M. Jean-Paul DUSSOURD (T) et Mme France MONRIBOT (S)

Union départementale de la FSU :

M. Jérôme MOTARD (T) et Mme Anne MOTARD (S)

Union départementale de la CFE-CGC :

M. Jean-Claude CLAVEL (T) et M. Christian BOISSERIE (S)

Union départementale de FO :

M. Michel WEISS (T) et Mme Marie-Christine CAQUOT (S)

Au titre de l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA)

Mme Nathalie DAURY (T) et M. Joël ROY (S)

Au titre des organisations représentant les employeurs, les professionnels et les gestionnaires des établissements sociaux et médico-sociaux :

FEHAP :

M. Robert LACHENAUD (T) et Mme Sandrine BUSSIERES (S)

URIOPSS :

M. Jean-Pierre PARSOIRE (T) et Mme Rebecca BUNLET (S)

FHF :

M. Yves MONDET (T) et Mme Aurélie FAUGERON (S)

NEXEM :

Mme Françoise BEZIAT (T) - Désignation à venir pour le suppléant

Au titre des intervenants bénévoles contribuant au maintien du lien social des personnes handicapées

Mme Anne-Marie BAUBIL (T) (GEM Handicap Psychique de la Corrèze) - Désignation à venir pour le suppléant

4<sup>ÈME</sup> COLLÈGE : REPRÉSENTANTS DES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES CONCERNÉES PAR LES POLITIQUES DE L'AUTONOMIE ET DE LA CITOYENNETÉ DES PERSONNES ÂGÉES - 8 MEMBRES

Au titre des autorités organisatrices de transports

Désignation à venir

Au titre des bailleurs sociaux

M. Didier TRARIEUX (T) et Mme Laurence GOUT (S)

Au titre d'un architecte urbaniste

Désignations à venir

Au titre des personnes physiques ou morales concernées par la politique de l'autonomie et de l'accessibilité universelle et intervenant dans les domaines de la citoyenneté, de la santé, de l'activité physique, des loisirs, de la vie associative, de la culture et du tourisme

M. Mathieu BOSREDON, sportif de haut niveau

Groupement des Établissements médico socio éducatifs du Limousin :

M. Michel TRICO ou son représentant

Ligue contre le Cancer - Comité de la Corrèze :

Mme Danielle GADAUD ou son représentant

Fédération départementale Familles Rurales de la Corrèze :

Mme Cécile REDONDIN (T) et Mme Coralie MALISSARD (S)

FEPEM - Délégation Nouvelle Aquitaine :

M. Olivier TABARD ou sa représentante Christine WERNO

UDAF 19 :

Mme Marie-Claude CARLAT (T) et Mme Josiane ROLDE (S)

**Article 2** : Le présent arrêté prend effet à la date de signature de l'acte.

Monsieur le Directeur des Services du Département est chargé de son exécution.

Tulle, le 23 Septembre 2020

Septembre 2020

Pascal COSTE  
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant  
de l'État le : 2 Octobre 2020

Affiché le : 2 Octobre 2020